



**Extraits du guide complet « Qualinclus »**

# 1. Accueillir et scolariser

Les références législatives et réglementaires sont indiquées en page 17 du guide

## Plan Planifier

### Contexte, stratégie, sens, objectifs

La loi pose le principe que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Le service public veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction (L. 111-1 du code de l'éducation).

- Que prévoit le projet d'établissement pour l'accueil et la scolarisation des élèves en situation de handicap ?
- Quels sont les objectifs visés et les stratégies mises en œuvre ?
- En quoi la scolarisation des élèves en situation de handicap est-elle inclusive ?
- Comment les indicateurs et les résultats des actions sont-ils diffusés afin d'être connus de l'ensemble des acteurs de l'établissement ?
- Quelle est la stratégie de communication mise en place au sein de l'établissement ?

## Do Mettre en œuvre

### Acteurs – Actions – Moyens – Temps

#### Prendre en compte l'adaptation pédagogique dans le projet d'établissement

- Comment l'axe spécifique du projet d'établissement pour l'accueil et la scolarisation des élèves en situation de handicap est-il construit et élaboré par les équipes ?
- Comment s'organise le fonctionnement des dispositifs dédiés (ULIS, UEE) ?? Comment s'articule-t-il avec les autres dispositifs inclusifs de l'établissement (UPEAA, SEGPA...) ?
- Quels sont les temps dédiés à l'organisation des inclusions des élèves en situation handicap ?
- Quels rôles et place occupent les parents des élèves en situation de handicap dans et hors des instances représentatives ?
- Comment l'établissement communique-t-il auprès des équipes éducatives, de l'ensemble des familles et des autres élèves sur la scolarisation des élèves en situation de handicap (sensibilisation, information) ?

#### Organiser la scolarisation

- Comment sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement à l'accueil et à la scolarisation des élèves en situation de handicap ? Comment informer le conseil d'administration et le conseil pédagogique ?
- Comment les équipes de suivi de scolarisation sont-elles organisées afin de permettre la participation des différents acteurs, notamment les enseignants de l'élève concerné ?
- Comment obtenir les informations essentielles à la scolarisation des élèves en situation de handicap ?
- Quel emploi du temps construire pour les élèves en situation de handicap notamment pour ceux bénéficiant d'un accompagnement ou de soins ?
- Quelle organisation prévoir en atelier professionnel ? Quelles modalités d'accueil sont organisées en stage ou en formation professionnelle ?
- Quelles sont les informations pratiques communiquées aux familles et aux élèves en début de scolarisation ?
- Comment les équipes pédagogiques s'emparent-elles des différents outils pour travailler avec eux: protocole d'accueil, guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco), projet personnalisé de scolarisation (PPS), plan d'accompagnement personnalisé (PAP), matériel pédagogique adapté, accessibilité ?

## Check Evaluer

### Exemples d'indicateurs de suivi

- Organigramme et plan accessible sur le site de l'établissement
- Réunions d'information des familles d'élèves en situation de handicap
- Réunions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Présence de parents d'élèves en situation de handicap dans les instances
- Nombre de réunions de l'équipe de suivi et de scolarisation (ESS)
- Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans l'établissement
- Taux de satisfaction des familles
- Taux de satisfaction des élèves

Points forts

Points faibles

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Objectifs

Actions

## 2. S'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves

Les références législatives et réglementaires sont indiquées en page 17 du guide

### Plan Planifier

#### Contexte, stratégie, sens, objectifs

Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) s'adresse aux élèves reconnus « handicapés » par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la MDPH).

Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) concerne les élèves atteints de troubles des apprentissages évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap.

Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) peut être établi pour des élèves dont les connaissances et les compétences scolaires spécifiques ne sont pas maîtrisées ou qui risquent de ne pas être maîtrisées.

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap.

Quelles adaptations et quels aménagements pédagogiques sont mis en œuvre afin de prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves ?

### Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

#### Evaluer les besoins de l'élève

- Quelle est l'utilisation du GEVA-Sco et du document de mise en œuvre du PPS par les enseignants ?
- Comment sont pris en compte dans l'évaluation des besoins les trois champs suivants: les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage et les activités de la vie sociale et relationnelle ?
- Quelle évaluation des besoins est conçue par l'équipe pédagogique ?

#### Adapter et différencier les enseignements

- Comment s'effectue la mise en œuvre des PPS : planification, déclinaisons pratiques, partage d'une feuille de route et suivi ?
- Quels sont les aménagements pédagogiques et les adaptations mis en œuvre en classe ou en atelier ? Pour les devoirs à la maison ? Pour les contrôles en cours de formation ?
- Quels sont les axes de réflexion du conseil pédagogique pour amener les équipes à réfléchir sur l'accessibilité des apprentissages ?
- Quelle est l'utilisation du matériel pédagogique adapté par les élèves ?
- Quelle est la place du numérique dans l'accessibilité aux apprentissages ?

#### Coordonner l'accompagnement humain

- Comment les activités des accompagnants sont-elles organisées en fonction des besoins des élèves et des enseignements ?

### Check Evaluer

#### Exemples d'indicateurs de suivi

- Utilisation du GEVA-Sco et du document de mise en œuvre du PPS
- Projets pédagogiques inclusifs pluridisciplinaires mis en œuvre
- Adaptations pédagogiques mises en œuvre.
- Aménagements pédagogiques mis en œuvre

Points forts

Points faibles

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Objectifs

Actions

### 3. Former et accompagner les équipes éducatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap

Les références législatives et réglementaires sont indiquées en page 17 du guide

#### Plan Planifier

##### Contexte, stratégie, sens, objectifs

- Comment le projet d'établissement s'adapte-t-il aux besoins de formation des équipes pédagogiques ?
- Comment le projet d'établissement prévoit-il d'accompagner et de former les équipes éducatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap ?
- Quels sont les objectifs définis et les stratégies mises en place en vue de leur réalisation ?
- Comment les indicateurs et les résultats des actions sont-ils diffusés pour être connus de tous ?
- Comment impulser et faire vivre dans l'établissement une culture de l'inclusion ?

#### Do Mettre en œuvre

##### Acteurs – Actions – Moyens – Temps

###### Identifier les besoins et les ressources dans et hors de l'établissement

- Quels sont les acteurs et les instances d'identification des besoins de formation de l'équipe éducative ?
- Quels sont les outils à disposition des équipes (PPS, PAP, PAI, GEVA-Sco, PPRE) ?
- Quels sont les critères d'identification des besoins de formation (approches didactique et disciplinaire, approches cognitive et conative, approche sociale) ?
- Quelles sont les ressources humaines (internes et externes) en matière de formation et d'accompagnement ?
- Quelles sont les ressources matérielles, financières et techniques en matière de formation et d'accompagnement ?

###### Organiser et planifier les temps de formation et d'accompagnement

- Comment le projet d'établissement prévoit-il la mise en place et l'articulation des temps de formation ?
- Comment planifier des actions de formation permettant d'associer différentes catégories de professionnels (dans et hors éducation nationale ainsi que dans et hors établissement) ?
- Comment construire l'ingénierie de formation (humaine, financière et technique) ?
- Comment prioriser et choisir les contenus et les modalités de formation au regard des besoins identifiés ?

###### Assurer la pérennité des actions de formation et d'accompagnement

- Comment le projet d'établissement prévoit-il de garantir la pérennité des acquis de formation ?
- Comment la cellule de veille éducative peut-elle participer à la pérennisation des actions de formation et d'accompagnement ?
- Comment valoriser les actions et les personnes engagées ?

###### Evaluer, communiquer et réguler

- Comment et quand conduire une évaluation quantitative et qualitative des formations ?
- Comment, quand et auprès de qui en rendre compte ?
- Comment prendre en compte des évaluations pour effectuer les ajustements ?

#### Check Evaluer

##### Exemples d'indicateurs de suivi

- Nombre de formations réalisées dans l'EPLE depuis 5 ans
- Nombre de personnels (enseignants et non enseignants) ayant suivi ces formations
- Référence aux actions de formation dans le projet d'établissement en cours
- Place de la formation des personnels au sein du projet d'établissement
- Liste des enseignements qui scolarisent des élèves en situation de handicap.
- Cartographie des temps de concertation (conseil école-collège, conseil pédagogique, conseils d'enseignement, CESC, commission permanente, CA, cellule de veille, etc.)
- Elaboration de protocoles de formation en interne
- Elaboration et exploitation de grilles d'évaluation
- Collaboration de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale et du rectorat (innovation pédagogique)

Points forts

Points faibles

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Objectifs

Actions

## 4. Sécuriser le parcours de l'élève en situation de handicap

Les références législatives et réglementaires sont indiquées en page 17 du guide

### Plan Planifier

#### Contexte, stratégie, sens, objectifs

Le PPS garantit la continuité du parcours scolaire. Il accompagne l'élève en situation de handicap tout au long de son parcours de formation. De la 6ème à la Terminale, le parcours Avenir permet à chaque élève de construire progressivement son orientation et de découvrir le monde économique et professionnel.

- Quelles sont les modalités de déroulement de la scolarité qui permettent d'inscrire l'élève en situation de handicap dans ce droit commun ?
- Comment l'aider à élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel ?

### Do Mettre en œuvre

#### Acteurs – Actions – Moyens – Temps

##### Formaliser le parcours

- Quels sont les protocoles et outils de suivi du parcours de l'élève? Quelle communication et quel calendrier sont définis ?
- Comment les professionnels sont-ils associés à la construction du projet d'orientation des élèves ?
- Comment l'élève et sa famille sont-ils impliqués dans le processus d'orientation ?

##### Accompagner l'élève et préparer l'orientation

- Comment l'évaluation est-elle adaptée pour garantir la sécurisation de son parcours et son accès à une certification ?
- Les aménagements d'examens et de scolarité sont-ils prévus ?
- Comment l'autonomie de l'élève est-elle envisagée dans sa future formation, notamment dans les périodes dites de liaison (par exemple : accès après le collège en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) professionnelle, 2<sup>nde</sup> générale et technologique, ou 2<sup>nde</sup> pro).
- Quel est le rôle de l'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) au quotidien ? Participe-t-il/elle aux ESS ?
- Comment et par qui la continuité du parcours est-elle assurée en cas de suspension de la scolarisation pour raison médicale ? Le cas échéant, les évaluations réalisées à domicile sont-elles prises en compte dans le bulletin scolaire ?

##### Préparer l'orientation

- Quelles sont les modalités mises en œuvre pour informer l'élève et sa famille :
  - ✓ sur les formations et les diplômes (éventuellement accessibles) ?
  - ✓ sur les métiers (journées découvertes, fiches-métier, stages, ...)
  - ✓ sur les taux d'insertion professionnelle par secteur d'activités ?
- Quelles sont les modalités de « conseil en orientation » spécifiques mises en œuvre ? Quelles sont les actions proposées pour accroître l'ambition et valoriser l'estime de soi ?
- Comment le Parcours Avenir est-il adapté à l'élève ? Quelles sont les échéances et quels sont les acteurs mobilisés ? Sont-ils clairement identifiés ?

##### Valoriser le parcours : poursuivre ou s'insérer

- Comment l'élève est-il accompagné et suivi après son passage dans l'établissement (transmission des informations, liaisons inter-cycle...)?
- Comment les partenaires sont-ils repérés pour faciliter la formation ou l'insertion professionnelle de l'élève ?

### Check Evaluer

#### Exemples d'indicateurs de suivi

- Taux d'absence des élèves en situation de handicap
- Nombre de ruptures de parcours, d'absence de poursuite d'étude ou de certification diplômante
- Nombre de stages réalisés par l'élève
- Nombre de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)
- Nombre de rencontres parents professeurs
- Taux de présence des familles
- Statistiques d'orientation : poursuite d'étude, résultats aux examens, etc.
- Taux de réorientation à l'issue de la visite médicale pour l'usage des machines dangereuses

Points forts

Points faibles

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Objectifs

Actions

## 5. Travailler en partenariat

Les références législatives et réglementaires sont indiquées en page 17 du guide

### Plan Planifier

#### Contexte, stratégie, sens, objectifs

La coopération entre les établissements et services accueillant des enfants et adolescents handicapés et les établissements d'enseignement scolaire est un axe essentiel de la politique inclusive (décret du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements).

Au-delà du secteur médicosocial et sanitaire, le partenariat doit inclure également les collectivités territoriales, le milieu associatif et tout acteur qui contribue à favoriser l'éducation inclusive des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Les parents restent les interlocuteurs privilégiés des professionnels.

- Quels sont les partenaires identifiés au sein de l'établissement public local d'enseignement (EPL) ?
- Comment s'organisent les partenariats ? Pour quels objectifs ?

### Do Mettre en œuvre

#### Acteurs – Actions – Moyens – Temps

##### Repérer les partenaires, piloter et développer les partenariats

- Les acteurs internes et les partenaires externes à l'éducation nationale pour la scolarisation des élèves en situation de handicap sont-ils repérés ? Leur liste est-elle diffusée ?
- Quelles sont les modalités de travail en commun avec le monde médical ou médicosocial en vue d'une meilleure réussite scolaire de l'élève ?
- Quelles sont les formes de coopération avec les associations représentatives des parents d'enfant en situation de handicap ?
- Quelles sont les modalités de travail commun avec les acteurs du monde économique susceptibles d'être impliqués dans la découverte de métiers ou l'insertion professionnelle ?

##### Coordonner la scolarité

- Quels sont les dispositifs et outils mis en œuvre dans l'établissement pour fluidifier la communication entre tous les partenaires ?
- Quels sont les moyens mis en œuvre pour faciliter les actions de tous les partenaires en faveur de l'inclusion des élèves :
  - ✓ La liaison inter degré (avec enseignant référent) ?
  - ✓ La rencontre spécifique avec les familles (avec ESS) ?
  - ✓ L'accueil individuel de la famille et de l'élève par le chef d'établissement et le professeur principal et/ou le coordonnateur de l'ULIS en partenariat avec le service de soin qui accompagne l'élève ?

##### Mettre en œuvre des actions éducatives collaboratives

- Quelles actions sont mises en place pour favoriser le travail collaboratif ? Comment sont-elles évaluées ?
- Quels sont les moyens d'information et de formation proposés ?
  - ✓ temps de concertation de suivi des situations dans le cadre du Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) ?
  - ✓ formations croisées entre professionnels du médicosocial, du sanitaire et de l'éducation nationale ?
  - ✓ actions de formation et d'information, ressources pédagogiques en appui avec les partenaires ?
- Quelles sont les actions spécifiques mises en place pour renforcer le lien du médicosocial avec les SEG-PA et les lycées professionnels ?
  - ✓ Comment sont organisées les visites et les stages entre l'EPL et l'ESMS ? Avec les autres établissements scolaires ?
  - ✓ L'établissement dispose-t-il d'un réseau de partenaires qu'il sollicite lors de la mise en œuvre de projets ?

### Check Evaluer

#### Exemples d'indicateurs de suivi

- Existence de protocoles de liaison entre les différents partenaires
- Impact du nombre d'inclusion des élèves grâce à l'intervention du médicosocial
- Nombre d'équipes éducatives
- Existence d'une fiche de suivi du parcours des élèves
- Participation des enseignants aux réunions de synthèse ? Participation des éducateurs au conseil de classe ?
- Nombre de réunions de suivi du parcours de l'élève (hors ESS)
- Nombre de stages en lycée professionnel, en ESMS ou en milieu professionnel
- Nombre de projets conduits dans l'année avec les partenaires du réseau

Points forts

Points faibles

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Objectifs

Actions